

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2013

---

JOINDRE LES AVIS RENDUS PAR LE CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES  
NORMES AUX PROJETS DE LOI RELATIFS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À  
LEURS GROUPEMENTS - (N° 1405)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par  
M. Urvoas et M. Dussopt, rapporteur

-----

### TITRE

Substituer aux mots : « les avis rendus par le conseil national d'évaluation des normes aux projets de loi relatifs aux collectivités territoriales et à leurs groupements » les mots : « à l'étude d'impact les avis rendus sur un projet de loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'amendement CL1, modifiant le titre de la présente proposition de loi organique de manière à prendre en compte l'extension du champ d'application de celle-ci.